



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 27 FÉVRIER 2024 À 19 H 05. FORMANT
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier.

2024/02-22

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2024/02-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2024/02-24

MANDAT À L'AVOCAT DE LA MUNICIPALITÉ – MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE des employés de la municipalité ont subi du harcèlement de la part de deux citoyens dans le cadre de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de fournir un environnement exempt de harcèlement au travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite protéger la santé physique et psychologique de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens concernés ont déjà reçu des avertissements verbaux de la part du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite conserver un environnement de travail sain pour ses employés;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, le maire vote contre, de mandater l'avocat de la municipalité, M^e Gaston Saucier, pour adresser des mises en demeure à deux citoyens pour que cesse toute forme de harcèlement envers les employés de la municipalité de Ragueneau.



No de résolution
ou annotation

2024/02-25

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION POUR FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2023 de la municipalité sera auditée vers la fin avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et certains membres de l'équipe ont besoin d'accompagnement et de formation afin de mener à bien cette démarche administrative;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Morin s'est occupée de la fin d'année financière 2022 pour le compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Morin est intéressée à occuper ce poste temporairement à raison de trois jours par semaine (mardi au jeudi);

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Audrey Morin comme personne-ressource temporaire pour l'aide à la gestion comptable et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Steve Berthiaume, à signer l'entente de travail entre madame Audrey Morin et la Municipalité de Ragueneau.

2024/02-26

3^e AFFICHAGE DU POSTE DE JOURNALIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les résolutions nos 2023/09-15 et 2023/12-34;

CONSIDÉRANT QUE la personne embauchée s'est désistée;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche pour la sélection sera composé de Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, Sylvain St-Pierre, responsable des travaux publics, et Claude Lavoie, conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à publier une offre d'emploi pour un poste de journalier ou journalière à temps partiel et mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection du candidat ou de la candidate.

2024/02-27

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2024/02-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 35.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.